

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6740**

### Intitulé

BEP : Brevet d'études professionnelles Topographie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

231 Mines et carrières, génie civil, topographie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités du titulaire de ce diplôme s'inscrivent dans le domaine de la topographie : il effectue des levés planimétriques et altimétriques, établit des plans descriptifs du terrain en planimétrie et altimétrie, participe à l'implantation d'ouvrages (lotissements, infrastructures routières, bâtiments...). Ces travaux topographiques peuvent être liés à des activités du domaine du foncier (mise à jour du plan, de la documentation cadastrale, division parcellaire), ainsi que du domaine de l'urbanisme, du paysage et de l'aménagement (production de documents et participation limitée à la conception de pièces graphiques).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

cabinets de géomètres, bureaux d'études, entreprises du bâtiment et travaux publics, services techniques des collectivités locales ou des administrations

aide-géomètre

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1107 : Mesures topographiques

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

- Analyse et traitement d'un dossier - Saisie et préparation de l'exploitation de données
- Français, histoire-géographie, langue vivante
- Mathématiques - Sciences physiques
- Education physique et sportive

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

**Référence du décret général :**

articles D 337-26 à D 337-50 du Code de l'Éducation

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 29/07/2009 portant création de la spécialité "topographie" de brevet d'études professionnelles et fixant ses modalités de délivrance 1ère session en 2011

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**